

INSCRIPTION A L'ECOLE

Pour septembre 2017

Pour les enfants nés en 2014 et les nouveaux arrivants dans la commune
(Les enfants passants de GS en CP n'ont pas besoin d'être inscrits à nouveau)

1) **INSCRIPTION EN MAIRIE**

Pour inscrire votre enfant à l'école vous devez dans un premier temps vous rendre

En mairie avec les documents suivants :

- Le livret de famille, une carte d'identité ou une copie d'extrait d'acte de naissance
- Un justificatif de domicile
- Un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge : antidiptérique, antitétanique, antipoliomyélitique (carnet de santé)

La mairie vous délivrera un certificat d'inscription

Seuls les enfants nés en **2014** seront inscrits en Petite Section de maternelle.
Il ne sera pas accordé de dérogation pour les enfants nés en 2015.

2) **INSCRIPTION A L'ECOLE**

Il faudra ensuite vous présenter à l'école le :

Mardi 20 juin 2017 à 18h30

L'inscription de votre enfant sera enregistrée par la directrice de l'école, Mme Declérieux
sur présentation du

- **Certificat d'inscription délivré par la mairie** (document avec le tampon rouge)
- **Et du Certificat de radiation de l'école précédente** (si votre enfant était scolarisé dans une autre école)